

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

IB

**Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire euro-
méditerranéenne (Euromed)**
et
**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues sur la situation internationale
2. Présentation du rapport annuel 2009 sur la coopération au développement luxembourgeoise
3. Approbation des procès-verbaux des réunions des 23 mars (matin) et 7 juillet 2010
4. Documents européens
Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 3 et le 9 juillet 2010
5. Divers
6. A partir de 10:00 heures :
Echange de vues avec les membres de la délégation auprès de l'APEM

*

Présents : M. Marc Angel, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Felix Braz, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, membres de la commission

Pour le point 2

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Marc Bichler, Directeur de la Coopération

Mme Anne Masotti, M. Manuel Tonnar, Direction de la Coopération au Développement

Pour le point 6

M. Xavier Bettel, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Martine Mergen, membres de la délégation

Mme Francine Cocard, M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Excusés : M. Paul Helminger, Mme Lydia Mutsch, membres de la commission

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

Pour le point 6

M. Ben Fayot, Président de la commission, et Mme Claudia Dall' Agnol, Présidente de la délégation

*

1. Echange de vues sur la situation internationale

Aucun point n'a été abordé.

2. Présentation du rapport annuel 2009 sur la coopération au développement luxembourgeoise

Explications de Mme la Ministre

L'idée générale était de mettre le rapport à disposition des députés avant les vacances d'été et de le rendre moins onéreux que par le passé, en en réduisant le volume.

Evolution de l'aide publique au développement (APD)

Exprimée en pourcentage, l'APD se chiffre à 1,04 % du revenu national brut (RNB) en 2009, ce qui correspond à 297 817 177 euros.

Répartition de l'APD

La répartition de l'aide entre les différents Ministères est la suivante : 84,32 % de l'APD, soit environ 252 millions d'euros, sont gérés par le Ministère de la Coopération, 8,23 % par le Ministère des Finances, 1,18 % par d'autres Ministères et 5,97 % de l'aide sont versés au budget général de l'Union européenne à des fins de coopération au développement.

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Un chapitre du rapport est consacré plus particulièrement aux Objectifs du Millénaire en raison du sommet de l'ONU sur les Objectifs du Millénaire¹.

Le résultat est mitigé, certains pays et régions ayant progressé mieux que d'autres et certains objectifs étant plus proches d'une réalisation que d'autres.

¹ Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale (New York, 20 - 22 septembre 2010).

A titre d'exemple, si la scolarisation des enfants a certes progressé, l'objectif de réduire la mortalité des mères et des enfants de moins de cinq ans affiche en revanche du retard.

Des progrès sont constatés en Chine, au Brésil et en Inde, des pays qui d'un côté se sont développés et qui d'un autre côté apportent aussi de l'aide aux pays en voie de développement, bien que pas toujours conforme aux recommandations de l'OCDE.

La communauté internationale doit réaliser l'ensemble des OMD et il est indispensable de relancer les domaines qui affichent du retard. Il ne faut pas oublier que même si tous les objectifs étaient atteints, la pauvreté ne serait pas pour autant entièrement éradiquée, car le but était uniquement de réduire la pauvreté de moitié jusqu'en 2015.

La crise financière, l'insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles touchent davantage les pays pauvres. La crise financière a eu un impact majeur, non seulement en raison d'une baisse de l'aide de certains pays donateurs, mais aussi du fait que la diaspora n'a plus su transmettre autant de fonds à la famille, des variations jusqu'à 30 % ayant été constatées.

Un développement positif se manifeste au Cap Vert, qui est sorti du cercle des pays les plus pauvres, mais le même constat ne vaut pas pour d'autres pays de la région subsaharienne.

L'instabilité politique au Niger a impliqué une suspension de l'aide accordée audit pays. L'on peut partir de l'idée que les élections prévues pour janvier seront indépendantes, étant donné que les membres du Gouvernement transitoire ne participeront pas aux élections. Ce développement permettrait un retour à la démocratie. Le Ministère est d'ailleurs en train d'analyser si certains programmes peuvent être relancés. A relever que les projets suivis par les ONG ont été poursuivis, tout comme les projets en cours, le but étant de ne pas pénaliser la population.

ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies)

Le Luxembourg a assuré la présidence de l'ECOSOC en 2009. L'Ambassadrice luxembourgeoise a effectué un travail remarquable, ce qui a valu beaucoup de félicitations au Grand-Duché.

Débat

Mise à disposition du rapport annuel

Plusieurs membres préconisent une distribution du rapport annuel avant la présentation en commission.

Atouts de la politique de coopération

La politique de coopération luxembourgeoise réussit à éviter certaines déficiences critiquées par les ONG dans d'autres pays donateurs, e. a. à propos du volume de l'aide et de l'absence de conditions préalables pour accorder de l'aide. Fait est par ailleurs que des problèmes comme la corruption ou la mauvaise gouvernance ne sont pas dues au donateur.

Débat sur la coopération au développement

Interrogée sur la date du prochain débat sur la coopération au développement, Mme la Ministre rappelle que le dernier a été organisé au mois de mars 2010. Il est inopportun de prévoir un deuxième débat fin 2010, qui risquerait par ailleurs de coïncider avec le débat sur

la politique étrangère et européenne, prévu en novembre. En revanche, le prochain débat sur la coopération pourrait être organisé en janvier 2011.

Appui aux programmes

Mme la Ministre explique en réponse à une question sur les jeunes qui s'engagent dans le secteur de la coopération qu'il existe une coopération avec le Service national de la Jeunesse (SNJ). Le SNJ offre aux intéressés la possibilité d'acquérir une expérience en matière de coopération pendant trois à douze mois. Certains souhaitent même continuer à y travailler.

Concernant les Junior Professional Officers (JPO), ils sont généralement sélectionnés avec l'ONU. Un nombre considérable de candidatures est introduit, e. a. par des jeunes hautement qualifiés. Les JPO restent en fonction jusqu'à deux, voire quatre ans, ce qui donne une certaine prévisibilité à leur mission. Certains ont même eu la possibilité de continuer à travailler auprès de l'ONU après la fin de leur contrat de JPO.

Il est envisageable d'inviter en commission quelques JPO ayant terminé leur contrat.

Discussion sur le sommet

Il serait intéressant de discuter en octobre sur le sommet des Nations Unies sur les OMD.

Assises de la coopération

Les Assises de la coopération se déroulent du 13 au 15 septembre 2010. Elles commencent par une réception au courant de la soirée du 13 septembre, les discussions ayant lieu les 14 et 15 septembre. M. le Ministre du Développement durable et M. le Ministre pour le Commerce extérieur sont parmi les invités et M. le Ministre de la Défense informe quant à lui sur l'approche des 3D (diplomatie, défense et développement).

Non-respect des engagements en raison de la crise financière

Plusieurs membres interrogent Mme la Ministre sur le non-respect d'engagements pris par certains pays. Il s'avère qu'il est difficile de remédier au non-respect des engagements et que la sanction est morale plutôt que pécuniaire. Il s'agit d'une question de crédibilité.

Indice Gini

Questionnée sur le point de savoir si le Ministère tient compte de l'indice Gini (qui mesure le degré d'inégalité dans la distribution des revenus dans un pays déterminé) pour déterminer la situation d'un pays donné, Mme la Ministre répond que le Grand-Duché se base sur les données de l'ONU sur les pays les moins avancés. Il s'agit en particulier de déterminer quelles autres aides sont envisageables pour des pays comme le Cap Vert, qui bénéficient p. ex. de taux moins favorables auprès de la Banque mondiale que les pays les moins avancés.

Priorités au niveau des OMD

Suite à des questions sur la fixation de priorités au niveau des OMD, Mme la Ministre confirme les progrès réalisés en matière d'éducation nationale, qu'elle considère comme une des principales conditions pour sortir de la pauvreté. En revanche, d'autres domaines comme la santé affichent du retard, ce qui explique la campagne lancée par le Secrétaire général de l'ONU demandant des efforts supplémentaires en la matière. Le Luxembourg

soutient ces efforts, tout en rejetant l'idée de concentrer tous les efforts sur un objectif unique.

Pays partenaires

Les partenaires privilégiés du Luxembourg sont les pays partenaires (anc. pays cibles) de la coopération, mais des projets d'ONG peuvent également être soutenus dans d'autres pays. Tel est notamment le cas au Rwanda.

Synergies

En réponse à une question sur les synergies entre la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la pauvreté, Mme la Ministre indique que le Luxembourg met à disposition des fonds additionnels non comptabilisés dans la coopération au développement. Un appui technique est par ailleurs fourni et le Luxembourg plaide pour une approche régionale.

PIC (Programme indicatif de coopération)

Plusieurs PIC venant à échéance en 2010, Mme la Ministre est d'accord de donner des précisions et de les communiquer à la commission.

Rôle luxembourgeois dans la coopération européenne

Le Luxembourg essaie ensemble avec les pays dont l'APD atteint d'ores et déjà le seuil de 0,7 % du RNB de convaincre les autres à faire des efforts, ce qui est néanmoins particulièrement difficile en temps de crise.

Aide d'urgence en faveur d'Haïti

Suivant les médias, seulement 1,5 % des promesses de don ont été tenues. Il s'avère que contrairement à nombre d'autres pays, le Luxembourg a honoré toutes ses promesses. Quatre millions d'euros de dons ont été versés par des personnes privées, le même montant ayant été débloqué par l'Etat. Un problème particulier à Haïti est que certaines questions de cadastre et de propriété foncière ne sont pas résolues, ce qui retarde la construction de bâtiments, faute de connaître le véritable propriétaire de terrains à construire.

Le fait de tenir ses promesses donne une image positive de la politique étrangère luxembourgeoise auprès de l'ONU.

Appui budgétaire

Le dernier rapport sur la coopération au développement européenne privilégiant l'appui budgétaire, il est rappelé que le nouveau PIC signé avec le Cap Vert est le premier à évoquer une aide budgétaire très ciblée dans le secteur de la formation continue. Un groupe technique vérifie l'utilisation des fonds.

Coopération avec le Syvicol

Interrogée sur la collaboration avec le Syvicol, Mme la Ministre explique avoir évoqué avec le Président du Syndicat la systématisation de l'achat de produits fair trade au niveau communal ainsi que les actions réalisées en matière de coopération par les communes. La discussion continuera prochainement.

Le Président de la commission remercie Mme la Ministre pour ses explications et retient qu'une prochaine réunion pourrait être organisée avec Mme la Ministre au mois d'octobre, notamment pour discuter encore une fois sur le rapport annuel.

3. Approbation des procès-verbaux des réunions des 23 mars (matin) et 7 juillet 2010

Les procès-verbaux sont approuvés.

**4. - Documents européens
Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 3 et le 9 juillet 2010**

La liste est approuvée avec la modification suivante :

- COM (2010) 365 - livre vert sur les retraites : renvoi à la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Désignation d'un rapporteur

- COM (2010) 354 - comitologie : M. Ben Fayot

5. - Divers

Aucun point n'est soulevé.

6. Echange de vues avec les membres de la délégation auprès de l'APEM

Explications préliminaires des membres de la délégation

Plusieurs membres de la délégation sont également membres de la présente commission, ce qui facilite l'échange d'informations.

Création de l'APEM (Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne)

L'APEM a été institutionnalisée en décembre 2003, mais les discussions ont commencé à partir de 1995 en relation avec le processus de Barcelone. L'Assemblée, qui a officiellement commencé ses travaux en mars 2004, a uniquement des compétences consultatives, ses résolutions et recommandations n'étant pas contraignantes.

Composition

L'APEM est composée de députés des Parlements nationaux de l'Union européenne, du Parlement européen et des Parlements des pays partenaires de la rive Sud (Syrie, Liban, Egypte, pays du Maghreb, Jordanie, Israël, Palestine, Turquie, Maurétanie).

Les 280 membres se répartissent comme suit :

- 130 membres sont originaires de l'Union européenne (49 députés européens et 81 parlementaires nationaux),
- 10 membres sont originaires d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Monaco et de Monténégro, à raison de deux représentants par pays,
- 130 membres sont originaires des pays de la rive Sud,
- 10 membres sont originaires de Maurétanie.

Réunions plénières

Une réunion plénière est organisée chaque printemps, la dernière ayant eu lieu en Jordanie.

Présidence

Le Parlement jordanien assure la présidence de 2010. En 2011, la présidence est assumée par l'Italie et en 2012 par le Maroc.

Le Bureau regroupe quatre représentants : deux parlementaires originaires de la rive Sud, un parlementaire national de l'Union européenne et un membre du Parlement européen. Le mandat des membres du Bureau est de quatre ans et la présidence de l'APEM est assurée à tour de rôle pour une année par un membre du Bureau.

Commissions

L'APEM a institué cinq commissions permanentes :

- commission politique, de sécurité et des droits de l'homme (membre luxembourgeois : Mme Martine Mergen),
- commission économique, financière, des affaires sociales et de l'éducation (membre luxembourgeois : M. Xavier Bettel, Vice-Président de la commission),
- commission de la promotion de la qualité de vie, des échanges humains et de la culture (membre luxembourgeois : Mme Claudia Dall'Agnol - membre suppléant, donc sans droit de vote),
- commission aux droits des femmes dans les pays euro-méditerranéens (membre luxembourgeois : Mme Claudia Dall'Agnol, Vice-Présidente de la commission),
- commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau (membre luxembourgeois : Mme Martine Mergen).

Mme Christine Doerner et Mme Viviane Loschetter sont membres suppléants de la délégation.

Commission de la promotion de la qualité de vie, des échanges humains et de la culture

La commission s'intéresse étroitement à l'Université européenne (EMUNI) et à la bibliothèque établie à Alexandrie.

Commission politique, de sécurité et des droits de l'homme

La commission politique se réunit fréquemment et est présidée actuellement par un membre du Parlement européen qui essaie de trouver des positions communes, ce qui est cependant particulièrement difficile. Le travail le plus important consiste à continuer le dialogue, plutôt que de miser sur des résultats politiques.

Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau

La commission de l'énergie, de l'environnement et de l'eau a apporté les résultats les plus concrets, notamment à propos de la gestion de l'eau et à propos de l'énergie solaire.

Fonctionnement et financement de l'Assemblée

Un compromis acceptable a pu être trouvé par le groupe de travail sur le fonctionnement et le financement de l'Assemblée.

Nouvelle dénomination de l'Assemblée

L'APEM a protesté contre sa non-participation dans les travaux de l'Union pour la Méditerranée lancée par le Président français. Un compromis a été trouvé et l'Assemblée est dorénavant dénommée APEM-Union pour la Méditerranée.

Débat

Les éléments suivants ont été soulevés lors du débat :

- Les discussions animées entre Israël et la Palestine dominent largement les travaux à tous les niveaux, au point que certains Parlements préconiseraient de mettre ce dossier entre parenthèses pour progresser quant au fond.
- Le Luxembourg, qui n'est pas soupçonné de partialité, a toujours essayé de jouer un rôle de médiateur. Plusieurs membres insistent d'ailleurs sur l'importance politique de l'APEM au niveau de la diplomatie parlementaire.
- Beaucoup dépend de la présidence des différentes commissions, certains Présidents n'exigeant même pas l'établissement d'une liste de présences, ce qui exclut de connaître les participants et de vérifier le droit de vote. De même, il arrive fréquemment que la documentation soit communiquée en dernière minute et que les traductions présentent des déficiences sérieuses.

L'établissement d'un secrétariat permanent contribuera sans doute à assurer la continuité des travaux et à modifier la méthode de travail de l'Assemblée. La participation luxembourgeoise aux frais se chiffrera à environ 7.000 euros par an.

- Un autre point à améliorer est le manque de coordination entre les Parlements nationaux de l'Union européenne, la délégation luxembourgeoise ayant formulé à cet effet un courrier pour demander l'organisation de réunions de coordination.

La secrétaire,
Isabelle Barra

Le Président de la commission,
Ben Fayot

La Présidente de la délégation,
Claudia Dall'Agnol